

HAUTVILLERS

Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 12 décembre 2016



**Le Maire
et
le Conseil
Municipal**

**vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin
d'année et vous donnent
rendez-vous en 2017 !**

INFO RECENSEMENT : Le recensement de la population, organisé à la demande de l'INSEE comme tous les 5 ans, se déroulera à Hautvillers-Ouille **du 19 janvier au 18 février 2017**. Le secrétaire de mairie passera dans chaque foyer et vous indiquera la marche à suivre. Nous vous rappelons que le recensement est **OBLIGATOIRE** et que les données que vous communiquerez à l'INSEE sont **CONFIDENTIELLES**. Nous reviendrons vers vous ultérieurement mais notez d'ores et déjà que la dernière semaine de recensement coïncidera cette année avec les vacances scolaires. **Nous demandons donc aux personnes qui seraient absentes cette semaine-là de bien vouloir se manifester dès que possible afin qu'elles soient recensées en priorité**

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2016

Absents : Laurent TAVERNIER & Mélanie DECAYEUX, ayant donné procuration à Jean-Claude BUISINE.

Présents : Tous les autres conseillers municipaux, ainsi que Sylvain AIRAUD et Julien FAUQUEMBERGUE de l'association *Rencontres & Loisirs*.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Joël DUROT fait part de son désaccord quant au résultat du vote sur l'augmentation du taux des impôts locaux lors de la dernière réunion. Après vérification, cette augmentation a bien été adoptée à l'unanimité des votes exprimés. Il est rappelé que les abstentions ne sont pas comptabilisées dans les votes exprimés.

Joël DUROT informe également l'assemblée de sa démission du Conseil Municipal.

« Opération Brioches » :



L'« Opération Brioches » organisée par l'ADAPEI se déroulera le week-end des 8 et 9 octobre prochains. Comme la commune le fait déjà 2 ans, il est décidé de ne plus effectuer de vente de brioches aux habitants et de verser une subvention de 500 € directement sur le compte de l'association.

Grégory PRUVOT fait part d'un mail transmis par Guy BOIZARD, Président de l'ADAPEI, qui s'étonne de ne pas avoir vu cette subvention sur le vote du Budget 2016. Il est rappelé que cette subvention est votée et versée comme chaque année au moment de l'« Opération Brioches » et pas au moment du vote du budget.

Indemnité de Conseil du Trésorier :

Le Maire fait part de la demande de versement de l'indemnité de conseil au Trésorier de Crécy-en-Ponthieu, M. Serge CONSTANCE, au titre de l'année 2015 et pour un montant de 334,73 €.

Il est décidé de verser cette indemnité à l'unanimité.

Association du Vimeu :

L'« Association du Vimeu » qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et qui a déjà travaillé pour la commune, notamment pour l'aménagement du grenier de la mairie, de la réfection de joints de plusieurs murs de la commune... propose une adhésion à la commune, avec une participation financière de 50 €.

Les conseillers acceptent cette proposition d'adhésion à l'unanimité.

Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouille :

Cette nouvelle association vient d'être créée et a déposé ses statuts en mairie, où elle a désigné son siège social.



Elle a pour but de promouvoir et d'organiser la pratique du cyclisme de loisirs et de compétition sous toutes ses formes.

Elle sollicite une subvention auprès de la commune.

Il est décidé à l'unanimité de lui octroyer la somme de 300 €.

Fête locale et réderie :

La fête locale se déroulera le 18 septembre.



Concernant l'organisation de la réderie, les travaux d'aménagement de la RD.1001 n'étant à ce jour pas terminés, M. BUISINE indique que le stationnement des véhicules des visiteurs sur

les bas-côtés non-encore stabilisés risque de les endommager sérieusement, à moins de prévoir un nombre important de bénévoles sur place, toute la journée, qui empêcheraient les véhicules de s'y garer.

Il rappelle que plusieurs véhicules ont déjà circulé et manœuvré sur les bas-côtés et ont causé d'important dégâts sur les semis de pelouse, qui ont dû être repris par l'entreprise chargée des travaux.

Afin d'éviter les dégradations et les éventuels conflits qui pourraient avoir lieu avec les automobilistes, il propose d'annuler la brocante cette année.

A la majorité des présents (avec 4 abstentions), le conseil est du même avis que le maire et décide de ne pas organiser la réderie cette année.

Néanmoins, la fête est maintenue et se déroulera comme chaque année. Les forains seront bien présents, un bal sera organisé en fin de journée et un apéritif sera offert par la commune le midi.

Circulation rue Verte :



Dans le cadre des travaux de sécurisation routière dont fait partie l'aménagement de la RD.1001, comme préconisé par le cabinet VERDI, la rue Verte est désormais placée en sens unique, dans le sens « boulangerie » vers « Ruelle ».

Un arrêté municipal a été rédigé en ce sens et transmis aux services de la gendarmerie.

Consécutivement à ce nouveau sens de circulation, les habitants de la rue Verte sont invités à placer leur container à ordures ménagères sur le trottoir côté « impair », sens de passage du camion de ramassage.

Rentrée scolaire :

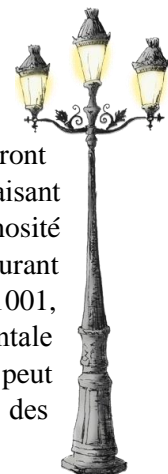
Le transfert des compétences scolaire et périscolaire à la communauté de communes de Nouvion sera effectif au 31 décembre 2016, date à laquelle le SIVOS sera dissous.

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion des Com. de Com. de Nouvion, Rue et Ailly-le-Haut-Clocher englobera ces compétences.

Il est également précisé que, dans le cadre des mesures de sécurité liées aux alertes attentats, les écoles devront être sécurisées et des exercices d'alerte sont prévus avec les élèves durant l'année scolaire.

Divers :

✓ Il est décidé de revoir les horaires de mise en marche de l'éclairage public dans tout le village. Les candélabres seront éteints de 23H à 5H, l'allumage se faisant automatiquement suivant la luminosité naturelle. Il est par ailleurs précisé que durant la durée des travaux de la RD.1001, l'éclairage public sur la Départementale fonctionne toute la nuit, ce qui peut engendrer des décalages d'extinction des candélabres dans certaines rues.



✓ Enfin, M.BUISINE signale que le contrat d'Anaëlle MONFIER s'est terminé le 30/04. Elle est désormais remplacée par Vincent SZILI, embauché en qualité d'emploi d'avenir.

Thomas SERVANT a également été embauché en contrat d'avenir au 1^{er} septembre et sera chargé prioritairement de l'entretien du parc paysager et de l'embellissement du village.

Réunion du 24 novembre 2016

Présents : MM. Et Mmes MOREL, ROSIAUX, CHORON, CHOPIN, BUISINE, WEIBEL, COULON, LEVEQUE, ETIENNE, MASSALON & GEST.

Absents excusés : Laurent TAVERNIER, Mélanie DECAYEUX & Grégory PRUVOT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

📁 Désignation des délégués communaux à la future Com. de Com. :

Dans le cadre de la création de la nouvelle Communauté de Communes qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, Jean-Claude BUISINE est confirmé en qualité de délégué titulaire à la Com. de Com., ainsi que Nadine CHORON déléguée suppléante.

📁 Renouvellement de bail agricole :



Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle de terre de 15 ares et 65 centiares, au lieu-dit « la rue d'Ouille », parcelle cadastrée ZC n°23. Cette parcelle est actuellement louée à M. Pascal LEVEQUE. Le bail de location arrive à expiration au

31/12/2016.

Contacté, M. LEVEQUE souhaite renouveler le bail. Le renouvellement est proposé pour une durée de 9 années consécutives, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025.

Le montant du premier loyer est fixé à 40 € ; il sera révisé chaque année suivant l'évolution de l'indice des fermages.

📁 Point sur les travaux en cours :

Concernant les travaux d'aménagement des abords de la RD.1001, deux litiges sont actuellement en cours :

Le premier concerne le stationnement devant le restaurant « Les Routiers ».



✓ M. BUISINE informe le Conseil que 3 plots implantés devant le restaurant routier « Chez Jo » sur le **domaine communal** ont été retirés « de force » par les services du Département le 17 novembre dernier.

Il est rappelé que ces plots installés perpendiculairement à la route sont destinés à protéger les clients du restaurant ainsi que les personnes qui empruntent le cheminement piétonnier.

Egalement, le maire signale que la dalle en béton servant de support aux pompes à essence a été retirée sans son accord. Il est noté que les anciennes cuves n'ont pas pour autant été dégazées et restent un danger sur cette zone.



En aucun cas, il n'a été décidé, ni par la commune, ni par le Département, de mettre en place une zone de stationnement à cet endroit. Le maire regrette que le Conseil Département se soit engouffré dans une affaire privée alors que la zone située devant le café restaurant est interdite à tout stationnement et reste du domaine communal.

Cette intervention s'étant déroulée sur le domaine de la commune et, qui plus est, sur un chantier non terminé, l'avocat de la commune a adressé deux courriers au Président du Conseil Départemental. Le maire donne connaissance desdits courriers aux conseillers. Aucune explication ni réponse n'a été fournie au maire en droit d'attendre autre chose de cette collectivité....

Le maire a demandé au maître d'ouvrage de procéder à nouveau à la pose de nouveaux plots et la facture sera adressée au Département. Pour information, un devis a été sollicité auprès des Ets TRANCART d'Abbeville. Son montant s'élève à 468 € TTC.

Le second litige concerne Madame Cathy Langué qui utilise un portail sis route nationale pour garer son véhicule sur sa propriété. Sur les recommandations de l'avocat de la commune, une lettre recommandée lui a été adressée le 7 novembre dernier avant que des poursuites pénales ne soient engagées. En effet, son habitation est cadastrée 555 rue Verte tout comme les habitations situées entre les numéros 525 et 635 de la même rue. Cette habitante n'a pas le droit de traverser en voiture la pelouse et le chemin piétonnier pour garer son véhicule sur sa propriété - Article R 417-10 du code de la route.

L'histoire montre que cette maison ne pouvait pas disposer d'une sortie sur la RD 1001 en raison de la présence d'un fossé situé entre la propriété et la route départementale et destiné à recevoir les eaux pluviales de la route.

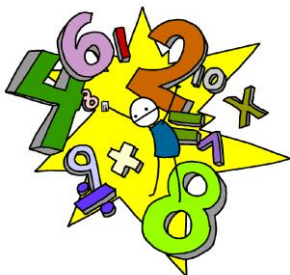
Ce fossé a d'ailleurs été supprimé il y a une dizaine d'années pour être remplacé par une canalisation.

De plus, la commune n'a jamais accordé de permis ni autorisé la mise en place de portillon permettant l'accès en voiture par la RD 1001. Ces sorties n'étant pas légales, la décision a été prise avec les entreprises de les supprimer définitivement.

Les membres du conseil regrettent ces attitudes négatives et le manque de respect de la loi alors que l'objectif est de rendre la traversée de la commune agréable et sécurisée par des aménagements adaptés....

Informations diverses :

✓ Le recensement de la population sera effectué en 2017, du 19 janvier au 18 février, en partenariat avec les services de l'INSEE Picardie. Le secrétaire de mairie en sera chargé.



✓ Dans le cadre du transfert des compétences scolaire et périscolaire à la nouvelle Com. de Com. au 1^{er} janvier 2017, le SIVOS sera dissous au 31 décembre.

✓ L'Arbre de Noël se déroulera le dimanche 18 décembre après-midi.

✓ Le goûter des aînés et la remise des colis de Noël seront organisés le mercredi 21 décembre après-midi. Une animation est prévue à cette occasion.

✓ Enfin, François ETIENNE signale que l'abribus d'Ouville est boueux. Il sera vu sur place pour recouvrir le sol de graviers.

ETAT CIVIL

Naissances :

Joseph QUENNEHEN
380, Grande Rue
Né le 26 juin 2016



Noé FAUQUEMBERGUE
165, Ruellette
Né le 8 juillet 2016

Naïs-Ambre SAVOYE
500, route Nationale
Née le 22 juillet 2016

Edgar LOLLIERON

121, rue de la Halle
Né le 27 juillet 2016

Clémence LAMIDON

55, rue du Bois
Née le 15 septembre 2016

Tim CAILLET

8, rue du Pré Vert
Né le 19 septembre 2016

Héloïse LEVEQUE

170, rue de l'Hôtel-Dieu
Née le 19 novembre 2016

Les membres du Conseil Municipal félicitent les jeunes parents et souhaitent beaucoup de bonheur aux nouveaux-nés !!

Mariages :

Jean-Michel LEMAIRE & Corinne COULON
Mariage célébré le 11 juin 2016

Ludovic DEVIMES & Virginie SUEUR
Mariage célébré le 2 juillet 2016

Sylvain DENEUX & Cathy GREVET
Mariage célébré le 24 septembre 2016

Décès...

Roland WAVELET,
Décédé à Abbeville le 4 juin 2016

Suzanne ZIOLO,
Décédée à Abbeville le 25 novembre 2016

Les prochaines manifestations...

◆ L'Arbre de Noël des enfants se déroulera le dimanche 18 décembre à 16H dans la salle communale. Le clown MARCO sera chargé d'animer l'après-midi. Nous avons été informés (de façon tout à fait confidentielle...) que le Père Noël passera dans le village avant le spectacle pour offrir des cadeaux aux enfants...



◆ Le goûter de Noël des aînés et la remise des colis de fin d'année sera organisé le mercredi 21 décembre après-midi, à partir de 15H.

Ouverture des déchèteries

Ouverture des déchèteries

	Agenvillers (rue de Gapennes)	Noyelles-sur-Mer (Chaussée du Moulin)
Mardi	13h30 - 17h00	
Mercredi	08h45 - 12h00	13h30 - 17h00 *
Jeudi		08h45 - 12h00
		13h30 - 17h00 *
Vendredi		08h45 - 12h00
		13h30 - 17h00 *
Samedi	13h30 - 17h00 *	08h45 - 12h00
Dimanche **		08h45 - 12h00

* 18h00 en Juin, Juillet et Août
** Fermé le dimanche en Décembre, Janvier et Février

Infos pratiques...

Fermeture de la mairie :

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 décembre au 2 janvier 2017 inclus. Les élus resteront néanmoins à votre disposition, notamment pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.

Recensement national



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie.

Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

www.defense.gouv.fr/jdc



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places.

*Nous vous souhaitons de
joyeuses fêtes de fin
d'année !!!*

